

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F2-20

Saint-Calixte

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

- (1) Voir section 10.16 du règlement de zonage
- (2) Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'intérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

* Voir section 10.18 du règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

16 août 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services				
C2 Artériel				
C3 Hébergement				
C4 Automobile				
C5 Divertissement				
C6 Restauration				
C7 Contraignant				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
I3 Para-agricole				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive	•			
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
F - Forestière				
F1 Forestière		•		
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•			
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	6			
Latérales - m (min. / totales)	2 / 5			
Arrière - m (min.)	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2			
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85			
Largeur - m (min.)	7,93			
Taux d'implantation - % (max.)	10			
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000 (2)	5000 (2)	5000 (2)	
Largeur du terrain - m (min.)	50 (2)	50 (2)	50 (2)	
Profondeur du terrain - m (min.)	30 (2)	30 (2)	30 (2)	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Usages domestiques	•			
Logement intergénérationnel	•			
Logement supplémentaire				
Location de chambres	•			
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)	•			
Fermette				